



ÉDOUARD GEFFRAY

« Nous devons penser la carte scolaire à l'horizon de vingt ans »

Envisager « ensemble » notre système éducatif à vingt ans, en prenant en compte le déclin de la démographie, ne pas se défaire sur la responsabilité juridique du « voisin » en cas d'incident durant le temps périscolaire : le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, appelle à un resserrement des relations entre l'État et le monde des collectivités.

Vous avez, le 29 janvier, déclaré aux associations d'élus que, sur les questions de démographie scolaire, l'État et les collectivités devaient « avancer main dans la main ». Or, ce n'est pas ce que les maires, en particulier, ressentent sur le terrain...

Les collectivités sont ce que j'appelle le partenaire absolu de l'école. Mes priorités sont à vingt ans, l'échéance à laquelle il faut se projeter pour mesurer les défis auxquels notre système éducatif est confronté. Notre école a été pensée territorialement pour une démographie dynamique. Or, on se trouve face à un mur, qui représente une contrainte majeure. Quand l'enfant actuellement scolarisé en maternelle passera son bac, il y aura 1,5 à 2 millions d'élèves de moins qu'aujourd'hui. On ne peut traiter cet enjeu que si l'on travaille main dans la main avec les collectivités territoriales. Le sujet, comme les circonstances, nous y obligent, et ce, de manière impérieuse.

En ce moment, des maires se demandent s'ils vont perdre une classe, voire une école, à la rentrée prochaine.

Vous les appelez, en quelque sorte, à ne pas avoir une vue à court terme ?

Je nous appelle collectivement à documenter une vision à long terme. À la fin du mois de janvier, devant le comité des élus locaux, notre direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) a présenté l'évolution de la démographie. Cet exercice national, nous le réaliserons aux niveaux régional, départemental et local. L'enjeu pour moi est de ne pas s'interroger, chaque année, sur le nombre de classes que l'on va fermer, mais qu'on se donne de la visibilité pour pouvoir agir au lieu de subir, sans céder à l'affolement. C'est pour cela que j'ai étendu à

l'ensemble du territoire les observatoires des dynamiques rurales et territoriales, car ce n'est plus un sujet spécifiquement rural. Ces instances doivent devenir des lieux de discussion récurrents, et non plus se réunir une fois par an, pour que s'y mène un travail d'appropriation collective sur ces données. Il ne s'agit pas seulement d'avoir une photo, il faut désormais avoir un film.



« Notre école a été pensée territorialement pour une démographie dynamique. Or, on se trouve face à un mur, qui représente une contrainte majeure. »

À quoi pourrait-il ressembler ?

Il faut épouser les réalités territoriales, et non s'enfermer, depuis le ministère parisien de la rue de Grenelle, dans une liste figée. Si le niveau d'exigence doit être le même partout, l'organisation, elle, ne doit pas nécessairement être identique. On peut adapter les horaires en fonction du contexte local, se reposer la question de la construction annoncée d'un nouveau collège lorsque les perspectives démographiques s'avèrent défavorables. Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est également une option, comme l'instauration d'une continuité école-collège, en installant le CM2 dans ce dernier quand le bâti est disponible, voire l'inverse.

Il y a un éventail de possibilités. Il faut aussi savoir s'interroger sur les conditions et le coût de rénovation d'une école si, à court terme, on risque d'y fermer une classe.

À ce propos, il est devenu difficile, pour un élu local, de se cofinancer auprès de l'État, avec un fonds vert qui ne cesse de diminuer, à 837 millions d'euros dans la loi de finances pour 2026...

Il n'y a pas que le fonds vert, il y a aussi ÉduRénov. Et les programmes disponibles, même réduits, demeurent substantiels. Nous sommes dans un





PHOTOS : F. CALCAVECHIA / LA GAZETTE

contexte budgétaire contraint, je ne peux pas le nier. Il convient alors de prioriser. En tenant compte, à l'échelle de vingt ans, soit trois mandats municipaux, des perspectives démographiques dont nous avons parlé précédemment.

La carte de l'éducation prioritaire, datant de 2015, qui devait être revue en 2019, ne l'est toujours pas. Quand le sera-t-elle?

En tout état de cause, pas avant 2027. Sa révision représente un travail considérable, car il faut modifier 20 à 25 % de cette carte, 200 à 250 réseaux devant y entrer et, par conséquent, le même nombre devant en sortir... Le contexte électoral, entre l'arrivée de nouvelles municipalités, avec lesquelles il faudra discuter, et la prochaine élection présidentielle, ne s'y prête pas, sachant qu'il faudrait tout boucler avant le mouvement des professeurs.

En revanche, j'ai décidé de l'accompagnement financier et logistique, dès à présent, de vingt et un collèges et de soixante-six écoles orphelines, comme on les appelle, qui ne sont pas intégrées au réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) alors qu'elles devraient l'être. Je crois, plus généralement, en ce dispositif pensé pour répondre aux besoins d'environnements concentrant une grande pauvreté, les difficultés sociales et scolaires se superposant souvent.

Vous avez, par ailleurs, annoncé l'accompagnement spécifique de 800 collèges...

Absolument, et cela relève d'une autre logique, car je suis parti des résultats en français et en mathématiques de ces établissements, et non de leur sociologie. D'ailleurs, un tiers d'entre eux sont hors éducation prioritaire. Il n'y a donc pas de remise en cause de celle-ci, contrairement à ce que je peux entendre ici et là. Les deux approches sont compatibles.

Des affaires mettant en cause des animateurs du périscolaire pour des violences sur des enfants, allant jusqu'à des agressions sexuelles, éclatent partout en France, et des parents se plaignent de directrices et directeurs d'école se défaussant sur la collectivité, responsable de ce temps de l'enfant. Que leur répondez-vous?

La démarcation juridique est claire, mais on ne peut décemment pas l'opposer à des parents confrontés à de telles situations. Lorsqu'on met son enfant à l'école, on veut qu'il soit en sécurité. Le discours selon lequel « ce n'est pas moi, c'est le voisin » n'est pas acceptable, et cela vaut dans les deux sens. Je nommerai, au printemps, un défenseur des droits des enfants auprès de la médiatrice de l'Éducation nationale. Il pourra, lorsque se présente un problème de ce type, directement intervenir, à la fois auprès de l'Éducation nationale et de la collectivité, pour ☺☹





●○○ leur demander de faire le point ensemble. Là encore, État et collectivités doivent travailler main dans la main, parce que l'enfant ne peut pas connaître de discontinuité dans son niveau de prise en charge.

Des collectivités se plaignent d'une application imparfaite et inégale, sur le territoire, de la loi de mai 2024 imposant à l'État d'assurer la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur la pause méridienne...

J'observe des endroits où cela fonctionne bien et j'ai donné consigne à tous les recteurs de dupliquer ces situations. D'abord, il y a, en effet, une loi. Ensuite, une exigence morale et humaine. Se pose toute-fois la question du statut de celui ou celle qui accompagne l'enfant en situation de handicap durant la pause méridienne. Il faut réellement que ce soit un AESH, et non un animateur périscolaire faisant office de, car l'État ne peut alors pas en assurer la rémunération. Aujourd'hui, plus de 10000 jeunes bénéficient de l'accompagnement d'un AESH sur la pause méridienne. Ce n'est pas tout à fait neutre, mais encore insuffisant.

L'exécutif s'est contenté du service minimum au terme de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, fin novembre 2025. Au point d'amener la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, à dénoncer dans le quotidien « Libération » une « indifférence redoutable, voire coupable ». Vous-même avez simplement parlé de « jalon »...

Le président du Conseil économique, social et environnemental (Cese), Thierry Beaudet, qualifie une convention citoyenne « d'expertise d'usage ». Je trouve ça très juste. Elle ne dit pas ce qui est faisable juridiquement, techniquement, etc., mais fait part des aspirations de citoyens. J'avais recevoir des représen-

tants de la convention citoyenne pour travailler avec eux dans cette logique. J'ai par ailleurs demandé aux recteurs d'en faire de même dans leurs académies, dans cet esprit. Réfléchissons ensemble, y compris bien sûr avec les maires, en regardant les réalités

territoriales, au lieu de tirer une règle universelle. Les configurations locales diffèrent. Ne serait-ce tout simplement, concernant les activités périscolaires, que par la capacité d'une commune à trouver des animateurs.

« On n'aura vraisemblablement pas 100% des lycéens qui laisseront leur téléphone au fond de leur sac. Mais on peut attendre qu'ils le sortent moins, donc en réduisent l'utilisation. »

La proposition de loi de la députée (Renaissance) de la Marne, Laure Miller, interdisant l'usage du téléphone portable au lycée, sera sans doute adoptée en avril, et les

régions, comme hier les départements, s'inquiètent de devoir financer des casiers et des pochettes...

Je n'ai pas l'intention de leur demander ce genre d'équipements. Personnellement, je crois à la force symbolique du droit. On n'aura vraisemblablement pas 100% des lycéens qui laisseront leur téléphone au fond de leur sac. Mais on peut attendre qu'ils le sortent moins, donc en réduisent l'utilisation. Or, tout le monde, parents comme enseignants, me dit: «S'il vous plaît, faites quelque chose contre les écrans!» Il y aura une règle, qui est en réalité une mesure de santé publique, dont l'application s'organiserait par établissement, selon un règlement intérieur, avec d'éventuelles dérogations. Par exemple, lorsque le lycéen a besoin de son smartphone pour biper à la cantine, voire dans d'autres espaces où cela pourrait être nécessaire. Il faudra aussi y réfléchir avec les lycéens eux-mêmes qui, lorsqu'on leur explique la finalité de cette interdiction, la comprennent généralement très bien. ●

Propos recueillis par Delphine Gerbeau et Olivier Schneid

